

Direction Régionale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale
Pôle SPORT
Tel : 01 40 77 55 37

Le 13 mars 2020

Equipements sportifs Note régionale Ile-de-France

Vous trouverez ci-joint la note N°2020-ES-01 de l'Agence nationale du sport déclinée sous forme de tableaux récapitulatifs vous permettant une lecture rapide pour chaque type d'équipements subventionnables.

- Montant des crédits dédiés aux équipements sportifs

Une enveloppe de 20 M€ intitulée « Enveloppe des équipements de niveau local » hors outre-mer & Corse dans la mesure où il existe une enveloppe dédiée à ces territoires. Ce budget se répartit de la façon suivante :

- 15 M€ au niveau national pour les équipements structurants, les équipements sinistrés et les équipements mis en accessibilité pour lesquels 2 M€ sont réservés ;
- 5 M€ transférés au niveau régional (1 million pour l'IDF) pour les équipements de proximité en accès libre, l'acquisition de matériel lourd fédéral et pour les aménagements d'équipements sportifs scolaires visant à favoriser leur utilisation par des associations sportives en dehors du temps scolaire.

Une enveloppe de 12 M€ pour les équipements dédiés à l'apprentissage de la natation au titre du Plan Aisance Aquatique :

Comme en 2019, la priorité sera donnée aux bassins d'apprentissage mobiles et aux projets de piscines comprenant un bassin d'apprentissage.

- Territoires éligibles

Sont éligibles, les seuls projets situés dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un quartier de la politique de la ville (QPV) ou ses environs immédiats.

On notera la liste des 19 quartiers politiques de la ville franciliens qui seront prioritaires (en pièce jointe).

- Instruction des dossiers

Pour les crédits attribués au niveau national

Parmi la liste des projets éligibles et complets, le délégué territorial de l'Agence opérera une priorisation des dossiers –après avis de la Conférence des financeurs si celle-ci est constituée dans les temps – et transmettra ces dossiers à l'Agence au plus tard le 29 mai 2020, en respectant le quota de 14 dossiers maximum pour les équipements structurants locaux.

Pour les crédits transférés au niveau régional

Dans l'attente de l'installation de la conférence régionale du sport et de la conférence des financeurs, les parties prenantes de la nouvelle gouvernance du sport (Etat, mouvement sportif, collectivités territoriales et monde économique) devront être associés à la décision par le délégué territorial dans le cadre d'une concertation au plan territorial.

- Echéanciers

Pour les équipements structurants:

- Date limite de dépose des dossiers dans les DDCS, le mardi 28 avril 2020
- Date de retour des dossiers complets à la DRJSCS, le vendredi 15 mai 2020
- Date de retour à l'agence, le vendredi 29 mai 2020

Pour les équipements en accès libre, les aménagements d'équipements sportifs scolaires et le matériel lourd fédéral

- Date limite de dépose des dossiers en DDCS, le lundi 7 septembre 2020
- Date de retour des dossiers complets à la DRJSCS, le lundi 28 septembre 2020
- Date de retour à l'agence, le vendredi 30 octobre 2020

- Haut niveau – haute performance

Les demandes de subventions pour les équipements destinés au haut niveau et la haute performance feront l'objet d'une seconde note de cadrage.

Le directeur régional



Eric QUENAULT

Enveloppe nationale de 15 millions - 13 millions pour équipements locaux et sinistrés et 2 millions pour les équipements PMR et sports adaptés

Equipements sportifs de niveau local - 14 dossiers maximum pour l'Ile-de-France

	Priorité (mais pas exclusivité)	Contrainte	Territoire	Demande minimum de subvention	% max de la demande de subvention/ au montant subventionnable	Date limite de dépose des dossiers en DDCS
Bassins	Equipements avec bassins d'apprentissage (fixes, mobiles et modulaires)	Bassins extérieurs ouverts au minimum 9 mois/an et proposer une pratique associative	QPV ou à proximité Contrat de ruralité Prouver la carence	10 000 €	20%	Le 28 avril 2020
Salles multisports		Pratique fédérale	QPV ou à proximité Contrat de ruralité Prouver la carence	10 000 €	20%	Le 28 avril 2020
Autres types d'équipements spécialisés		Pratique fédérale <i>Attention : si la demande porte sur un terrain de grands jeux synthétique ceux en matériaux renouvelables seront privilégiés</i>	QPV ou à proximité Contrat de ruralité Prouver la carence	10 000 €	20%	Le 28 avril 2020

Attention pour les rénovations lourdes, celles-ci doivent permettre l'extension de la capacité d'accueil. Démarches écoresponsables encouragées.

Equipements sinistrés - Pas de limite dans le nombre de dossier

Equipements sinistrés		Arrêté de catastrophe naturelle	Tous les territoires	10 000€	Peut être supérieur à 20% dans la limite du reste à payer	Le 28 avril 2020
-----------------------	--	---------------------------------	----------------------	---------	---	------------------

Equipements mis en accessibilités personnes en situation de handicap - Pas de limite dans le nombre de dossier

Construction équipement spécialisé pour personnes en situation de handicap			Tous les territoires	10 000€	50 %	Le 28 avril 2020
Mise en accessibilité		Prouver la pratique sportive encadrée en faveur des personnes en situation de handicap	Tous les territoires	10 000€	50 %	Le 28 avril 2020

Crédits régionaux - Pour l'île de France 1 million €

Pas de limite du nombre de dossier

	Priorité (mais pas exclusivité)	Contrainte	Territoire	Montant subventionnable maximum	Demande de subvention maximum	Demande de subvention minimum	% maximum de la demande de subvention/ au montant subventionnable	Date limite de dépose des dossiers en DDCS
Equipements de proximité en accès libre	Terrains de basket 3x3	Equipements neufs ou réhabilités	QPV ou proximité Contrat de ruralité Prouver-la-carence	200 000 € HT	100 000 €	10 000 €	50 %	Lundi 07/09/20
	Plateaux multisports	Equipements neufs						
	Parcours de santé	Equipements neufs						
	Plateaux de fitness	Equipements neufs. Devront garantir la pratique féminine, par le type de modules et leur hauteur, l'éclairage, la sécurité...						
Aménagements d'équipements sportifs scolaires	Etablissement labélisés « génération 2024 »	Doivent permettre l'utilisation des équipements scolaires par le milieu associatif en dehors des heures scolaires	QPV ou proximité Contrat de ruralité Prouver-la-carence			10 000 €	20 %	Lundi 07/09/20
Matériel lourds destinés à la pratique fédérale		A l'unité, le matériel fédéral doit couvrir au moins 500 € HT	QPV ou proximité Contrat de ruralité Prouver-la-carence			10 000 €	20 %	Lundi 07/09/20

Equipements dédiés à l'apprentissage de la natation au titre du plan aisance aquatique. Enveloppe nationale 12 millions €
Pas de limite du nombre de dossier

	Priorité (mais pas exclusivité)	Contrainte	Territoire	Demande de subvention minimum	% maximum de la demande de subvention/ au montant subventionnable	Date limite de dépôt des dossiers en DDCS
Bassins nautiques	Aux dossiers portant sur des bassins d'apprentissage de la natation, mobiles ou non.	Equipements mobiles amortissables sur 5 ans S'engager à favoriser l'accueil des actions associatives et/ou territoriales portées au titre des financements déconcentrés	QPV ou proximité Contrat de ruralité Prouver la carence	10 000 €	20 %	Le 28 avril 2020

Liste des 19 QPV prioritaires en Ile-de-France

Dépt	Code QPV	Nom du quartier	Commune
077	QP077018	Anne Franck	Ozoir-la-Ferrière
077	QP077020	Mont Saint Martin	Nemours
077	QP077011	Les Mezereaux	Melun
077	QP077007	Le Mail	Torcy
078	QP078006	Merisiers-Plaine De Neauphle	Trappes
078	QP078019	Beauregard	Poissy
078	QP078002	Merisiers Plaisances	Mantes-la-Ville
078	QP078010	Fleurs	Carrières-sous-Poissy
078	QP078012	Cité Du Parc	Vernouillet
078	QP078017	Valibout	Plaisir
091	QP091006	Quartier Ouest	Les Ulis
091	QP091012	Plaine - Cinéastes	Épinay-sous-Sénart
093	QP093037	Plaine - Landy - Bailly	Saint-Denis
093	QP093050	Rougemont	Sevran
094	QP094034	Les Grands Champs	Thiais
094	QP094006	Petit Pré - Sablières	Créteil
095	QP095036	Rosiers Chantepie	Sarcelles
095	QP095006	Val d'Argent Sud	Argenteuil
095	QP095040	Le Village	Persan